Appel à projets Université Paris-Saclay 2021

Oser !

Initiatives Pédagogiques

Cadrage concernant l'appel à projets

L'Université Paris-Saclay souhaite promouvoir par le biais du financement IDEX des initiatives et des innovations pédagogiques visant à favoriser la réussite des étudiant(e)s des établissements partenaires, à sensibiliser les enseignant(e)s à des manières d'apprendre de nos étudiant(e)s qui évoluent et à élargir le cadre de réflexion sur l'apprentissage de la connaissance.
Ainsi, une **enveloppe globale de 700 k€ est attribuée aux 2 appels à projets 2021 simultanés qui visent à soutenir les projets de l'idée à la transformation c'est-à-dire :**

- **l'appel à projets Oser qui a pour vocation de soutenir des initiatives et des expériences pédagogiques innovantes**
- **et l'appel à projets Transformer qui soutient des projets qui visent à essaimer, partager des expériences et des innovations pédagogiques à plus large échelle**

A savoir : deux dispositifs peuvent être utilisés pour libérer du temps et accompagner des projets pédagogiques pour les enseignants du second degré et les enseignants-chercheurs

- les congés pour projets pédagogiques individuels (CPP), de 6 à 12 mois de modulation de service, sur le périmètre employeur Université Paris-Saclay
- les congés pour innovation pédagogique (CIP), de 3 à 6 mois, obligatoire en équipe (au moins deux enseignants et/ou enseignants-chercheurs) sur tout le périmètre Université Paris-Saclay

Les critères et le calendrier pour ces deux dispositifs sont décrits dans la campagne d'informations en cours.

Appel « Oser »

Plus précisément, **cet appel « *Oser !* »** a pour vocation de soutenir

- des initiatives pédagogiques visant à favoriser la **réussite des étudiants,**
- des **expériences pédagogiques innovantes** intégrant ou non le numérique.

Les initiatives pédagogiques viseront des étudiants niveau licence (licence générale, licence professionnelle, DUT) et /ou niveau master du périmètre d'accréditation des 3 universités. Elles feront suite à **l'analyse d'une situation problématique qui nécessite de modifier les pratiques pédagogiques** afin de favoriser la réussite des étudiants et plus globalement de mettre en place des « expériences pédagogiques innovantes » dont l'analyse devra être étendue aux différents types d'étudiants de l'Université Paris-Saclay. Dans ce sens, les actions proposées dans le contexte d'un partenariat entre plusieurs composantes, établissements composantes, universités associées de l'Université Paris-Saclay est un plus mais n'est pas obligatoire.

Ainsi pourront être soutenus (liste non exhaustive) des projets intégrant par exemple :

- Des actions visant la motivation et l'engagement des étudiants
- Des modalités pédagogiques nouvelles et centrées sur l'amélioration des apprentissages
- Des activités pédagogiques intégrant des services ou des outils numériques
- Un dispositif de formation innovant

Les orientations et attendus prioritaires pour cet appel :

- Accompagner l'hybridation et la place du numérique dans les apprentissages
- Soutenir les pédagogies actives et les projets favorisant les apprentissages par et pour les compétences
- Soutenir les initiatives permettant l'inclusion de publics empêchés
- Soutenir les projets pédagogiques d'internationalisation.

Les porteurs sont invités à échanger en amont de la construction de leur projet avec la structure d'appui à la pédagogie concernée par le projet.

Critères d'éligibilité

Les critères sont les suivants :

- Le porteur du projet est au sein d'une des composantes, établissements composantes, universités associées de l'Université Paris-Saclay.
- Dossier comportant le visa de la composante ou l'établissement porteur.
- Dans le cas où le projet intègre du numérique, l'avis du ou des services soutien au numérique pédagogique qui seront impliqués au sein des universités ou établissements-composantes
- Au moins 40% du budget alloué au projet devra être engagé **avant fin 2021** et la totalité du budget alloué dépensée **avant fin 2022**.

Critères d'évaluation

Les critères sont les suivants :

- Présence d'une analyse de la situation de départ et des enjeux
- Valeur ajoutée du projet recherchée clairement identifiée (ex : impact sur les pratiques pédagogiques et la réussite des étudiant(e)s, sur la qualité des formations, ….)
- Équilibre du budget compte tenu du projet et des actions visées
- L'ouverture aux autres établissements est un plus mais pas obligatoire.

Les structures de coordination (graduate schools, collège premier cycle et Ecole universitaire de premier cycle Paris-Saclay) participent à la sélection des dossiers. Il est recommandé au porteur d'informer les responsables des mentions (master, licence, …) dans lesquelles se trouve la formation impliquée par le projet.

Prise en charge

Cet appel pourra permettre de financer :

- Des heures complémentaires (selon établissement) /décharge pour enseignants,
- Du personnel requis spécifiquement pour le projet (hors statutaire), par exemple collaborateur de cellule d'appui pédagogique ou technologique…
- Des frais de fonctionnement et équipement directement liés à l'accompagnement du projet
- Des investissements directement liés au projet
- Des consultations professionnelles externes et spécialisées en sous-traitance, prestation de service…
- Des formations pédagogiques des acteurs
- La réalisation de produits tangibles
- L'acquisition de droits d'auteur externes
- Des coûts associés à la communication et à la valorisation et la dissémination de l'innovation pédagogique (communication, séminaire, retours d'expériences …)
- Des actions de partage et de diffusion d'expériences pédagogiques.

Il pourra s'agir de financements pleins ou de co-financements. Dans le deuxième cas, le financement ne sera attribué que sur justificatif de l'obtention du co-financement

Le fonctionnement récurent d'actions déjà existantes n'est pas éligible.

L'action devra être préparée et mise en place pour les années 2021-2022 ou 2022-2023.

Soumission

Date limite : **6 mai 2021 midi** avec visa de l'établissement ou composante.
Pour déposer le dossier : compléter le formulaire en ligne et déposer le dossier (pdf) sur la plateforme.

Merci de respecter le nom de fichier suivant : NomPorteur_projet_AAPOserIP2021.doc

Contact si besoin : aap.2021@universite-paris-saclay.fr

L'expertise des dossiers et le jury auront lieu durant les mois de mai et juin pour une validation en CFVU du 28 juin 2021.Vous recevrez la réponse à votre dossier de candidature fin juin.

Documents afférents à l'appel

- Dossier de candidature, à compléter et à déposer lors de la candidature via le formulaire en ligne.
- Liste des référents pour visa des établissements et contacts des structures de coordination
- Document d'aide pour remplir les appels à projets (FAQ)

Tous les documents sont accessibles sur la page web de l'appel à projet